

Épisode de rhinopneumonie

Communiqué de presse – 12/05/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la septième fois le 10 mai dans le cadre du suivi des foyers d'herpès-virose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) présents sur le territoire, en lien ou non avec les CSI espagnols. Cette réunion avait pour objectif de statuer sur la situation en France, après un retour de plusieurs semaines à la compétition pour les rassemblements professionnels sous l'égide de la SHF et de la FFE.

Bilan de la situation

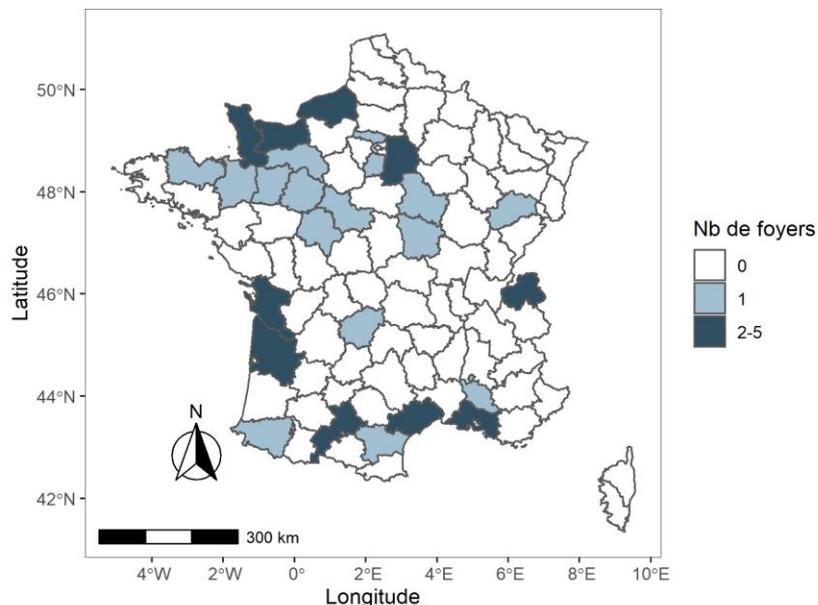
En Europe, la situation semble se stabiliser avec 89 foyers recensés au 10 mai, avec 9 nouveaux foyers depuis fin avril.

En France, 3 nouveaux foyers ont été confirmés ces 15 derniers jours. On comptabilise au total 51 foyers depuis le début de l'épisode : 25 déjà notifiés en lien avec les concours espagnols, 18 foyers autochtones et 8 foyers identifiés dans le cadre de dépistage (ventes, changement d'écurie, ...).

Sur l'ensemble, seuls les 3 derniers enregistrés sont actifs (équidés positifs sur site).

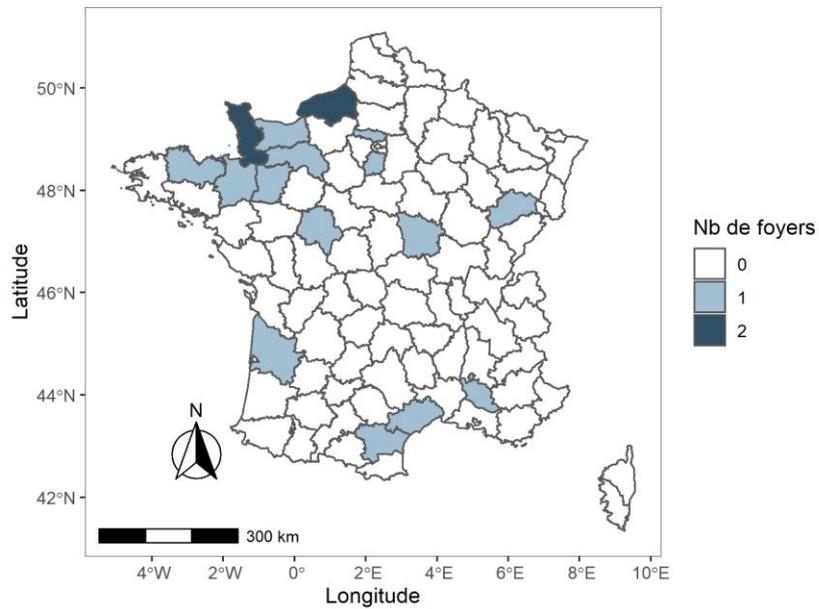
Aucun échappement du virus n'a été identifié.

Nombre de foyers HVE1 par département - 2021
RESPE - Bilan au 11/05/2021 (N = 43)



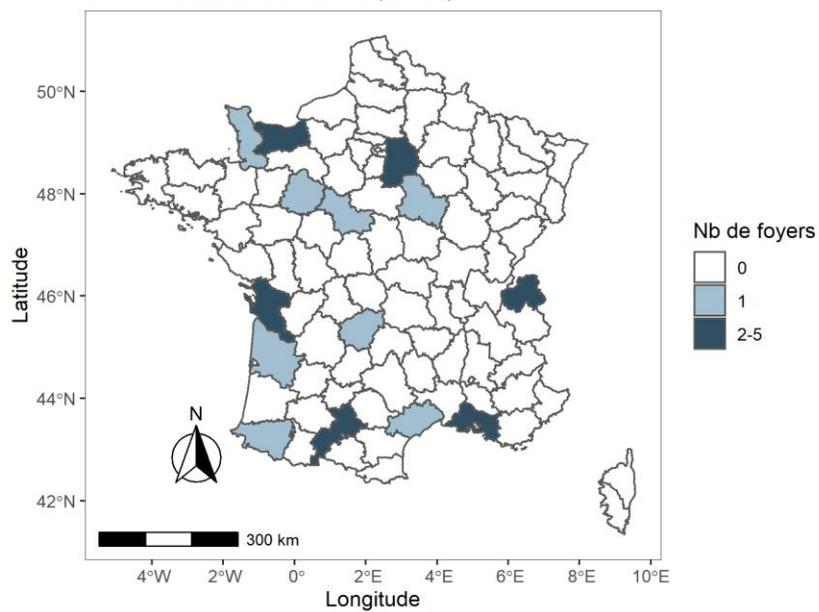
Absence de lien avec les CSI Espagnols

RESPE - Bilan au 11/05/2021 (N = 18)

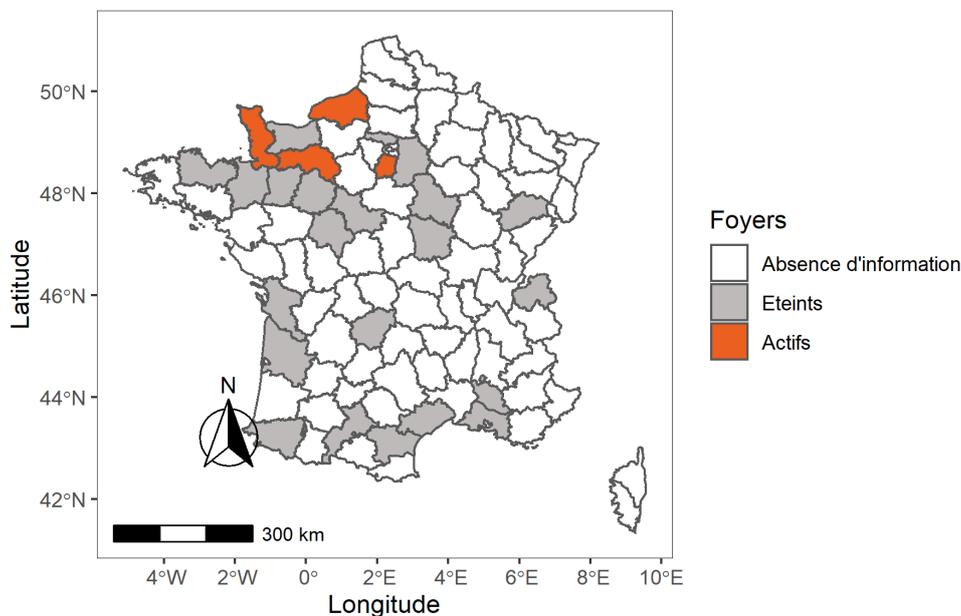


Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI Espagnols

RESPE - Bilan au 11/05/2021 (N = 25)



Activité des foyers HVE1 par département RESPE - Bilan au 11/05/2021 (N = 43)



Maintien de la vigilance et des mesures de prévention

Comme évoqué dans les précédents communiqués, les 15 derniers jours confirment que la maladie est bien maîtrisée, mais la situation reste sous surveillance. Des foyers sont toujours recensés et il a été signalé à la cellule de crise, la présence ponctuelle d'équidés positifs au sein de concours nationaux ou internationaux (rapidement identifiés, isolés ou renvoyés dans leur structure).

Dans ce contexte, **il est donc important de maintenir des précautions sanitaires**, en particulier pour les rassemblements et **d'annuler tout déplacement ou rassemblement lorsqu'un équidé symptomatique (y compris si uniquement hyperthermie) est présent dans un effectif**. Les recommandations, notamment sur les bonnes pratiques d'hygiène lors des rassemblements équin restent d'actualité et **sont détaillées** en annexe.

La cellule de crise attire aussi l'attention sur les bonnes pratiques de réalisation et d'identification des prélèvements.

Vaccination : un atout majeur

Cet épisode d'herpesvirose de type 1 a permis de mettre de nouveau en évidence un élément important en termes de gestion sanitaire : la vaccination. Même si elle ne permet pas de supprimer totalement le risque de maladie, elle permet globalement d'en réduire les symptômes (hors forme neurologique) et l'excrétion virale, tant dans la durée que dans l'intensité. Elle trouve donc son utilité dans la réduction du nombre de malades et de l'extension de la maladie.

La **vaccination étant une des principales mesures de prévention vis-à-vis de ces maladies, elle est essentielle dans la prévention et la gestion d'une épizootie**. L'ensemble des professionnels présents au sein de la cellule de crise a consensuellement reconnu son intérêt et une **réflexion sur la vaccination sera engagée lors de la réunion de retour d'expérience**.

Si la vaccination est un élément clef de la stratégie de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses, elle est complémentaire des mesures sanitaires.

Importance de la veille sanitaire et de la mobilisation des professionnels

Grâce à la **mobilisation des socioprofessionnels et des vétérinaires sur le terrain autour du RESPE**, la gestion de cet épisode particulier d'herpèsvirose a pu être menée à bien.

Malgré des **conséquences économiques et sportives**, les professionnels ont su réagir face à cette situation à risque : parmi les mesures mises en place peuvent être citées l'annulation sur plus d'un mois des rassemblements, des reports ou annulations de concours, ainsi que la mise en place ou le renforcement des mesures de prévention, toutes activités équestres confondues. Il conviendra aussi de s'interroger sur les modalités d'organisation de certaines manifestations (nombre chevaux présents, hébergement et durée) afin d'éviter que ne se reproduise une telle situation.

Pour rappel, les rassemblements non professionnels sont soumis aux règles générales de santé publique nationale liées à la COVID-19.

Relevé de décisions

En conclusion, la mobilisation et la responsabilisation des socioprofessionnels et de vétérinaires autour du RESPE, ainsi que les mesures de prévention mises en place, ont montré leur efficacité et permis de stabiliser la situation alors qu'une extension importante du nombre de foyers aurait pu être possible. Mais, même si cet épisode est désormais considéré comme clos et que les activités équestres peuvent progressivement reprendre, des foyers d'herpesviroses sont enregistrés toute l'année sur le territoire, le risque est donc présent en permanence. Par ailleurs, cet épisode d'herpesvirose ne doit pas faire oublier les autres maladies contagieuses.

C'est pourquoi la cellule de crise incite à maintenir la vigilance auprès des cavaliers, propriétaires de chevaux et des organisateurs de concours, à sensibiliser ceux qui ne le seraient pas encore et à appliquer pour tout rassemblement, des mesures sanitaires de prévention.

Le présent communiqué est à **diffuser et relayer largement**.

La **cellule de crise** se réunira à nouveau le **mardi 01 juin** pour établir le débriefing de cette cellule de crise.

*** La cellule de crise du RESPE**

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour ses propres équidés.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les **chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- ✘ Isoler les animaux positifs
- ✘ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ✘ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ✘ Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- ✘ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- ✘ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ✘ Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- ✘ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ✘ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- ✘ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- ✘ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus.

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Dépistage

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de **tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint**. Pour rappel, **en fin d'évolution de la maladie**, la charge virale diminue progressivement et plus la charge est faible, plus elle est difficile à détecter. **Pour un faible pourcentage d'équidés, cette charge virale semble de plus fluctuer autour du seuil de détectabilité pendant les dernières semaines** (p.ex. test négatif à J0, suivi d'un test positif faible à J+7). Les tests rapides, éventuellement applicables sur des chevaux symptomatiques, au pic de la maladie, ne sont sans doute pas suffisamment sensibles pour identifier ces animaux apparemment guéris, mais toujours excréteurs et de fait potentiellement contagieux.

L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est **en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine**.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- [Mesures sanitaires de prévention du 12/05/2021](#)
- HVE1 : [Fiche maladie RESPE](#) / [Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)
- [Communiqué FFE/SHF du 01/03/21](#)
- [Communiqué FFE/SHF du 08/04/21](#)
- [Communiqués FEI du 27/02/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21 - Mise à jour](#)
- [Communiqués FEI du 12/03/21](#)
- [Consignes de reprise de la FEI](#)